

Le médiateur redresse la barre

Le médiateur du Grand-Duché n'a pas le temps de se tourner les pouces. Les défaillances de l'administration lui donnent du travail et les dossiers déferlent.

C'est surtout la lenteur et l'indifférence des administrations qui font bondir le médiateur du Grand-Duché. Marc Fischbach fait le point et sans retenue.

Il n'a pas quitté Strasbourg et la prestigieuse Cour européenne des droits de l'homme pour venir se tourner les pouces à Luxembourg. L'ancien juge strasbourgeois et ancien ministre de la Justice, Marc Fischbach, a pris sa fonction de « médiateur au service des citoyens » très à cœur et les problèmes à bras le corps.

Le premier ombudsman du Grand-Duché, croit devoir s'excuser pour « sa capacité d'indignation », quand soudain, il exprime sa révolte face à un dossier qu'il a eu à traiter en particulier. « J'avais devant moi une dame qui n'arrivait ni à se tenir debout ni assise. Et cette dame n'obtenait pas du contrôle médical de la Sécurité sociale la reconnaissance de son incapacité à travailler! C'était évident qu'elle ne pouvait pas travailler dans cet état! », s'est emporté le médiateur qui de mai à décembre dernier a reçu 829 dossiers pour 1 100 personnes accueillies au secrétariat. « Concernant le contrôle médical, il faut qu'une contre-expertise soit possible pour les assurer. Il faut instaurer une procédure de contrôle contradictoire », suggère M. Fischbach.

L'ADEM dans le collimateur

C'est dire si Marc Fischbach a du pain sur la planche. Bien sûr, il y a des dossiers irrecevables pour des raisons diverses (comme l'incompétence du médiateur). « Dans 70 % des cas, les administrations étaient d'accord pour corriger leurs dossiers. C'est le signe que l'administration reste ouverte et qu'elle est disponible pour entendre les arguments du médiateur », s'est réjoui l'intéressé qui a déjà formulé une dizaine de recommandations aux ministères depuis le début de son mandat. Elles étaient adressées pour partie au ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration afin de réclamer le respect d'un délai raisonnable dans le traitement des demandes d'autorisation de séjour pour raison humanitaire.

Après la présidence, le gouvernement devrait, selon Marc Fischbach, se pencher sur une nouvelle loi en matière d'immigration et régler ainsi le problème des conjoints non communautaires qui regrettent une discrimination quant à l'accès au mar-



Photo: archives lq/montage lq

Marc Fischbach vise en particulier le contrôle médical et l'Administration de l'emploi. Là où le bât blesse le plus.

ché du travail. Marc Fischbach en appelle aussi au bon sens du ministère d'État et des députés pour remédier au problème du droit de vote des détenus privés presque systématiquement de leurs droits civiques à leur condamnation: « Il faut que cette décision soit motivée », estime-t-il.

Après avoir livré le fond de sa pensée sur le (dys)fonctionnement du contrôle médical, Marc Fischbach s'est exprimé sur l'Administration de l'emploi (ADEM). Là aussi, il attrape des cheveux gris dans cer-

tains cas: « À force de voir le mal partout, ils finissent par créer le mal », a jugé hier le médiateur qui a constaté que les fonctionnaires de cette administration se montraient d'office soupçonneux envers les demandeurs. Ou du moins souvent.

Revenez dans un an

Marc Fischbach reçoit aussi de nombreuses personnes désemparées de n'obtenir aucune réponse de l'administration à leur courrier: « Comment peut-on répondre à quel-

qu'un qui n'a pas obtenu de réponse depuis un an pour cause de présidence! », s'indigne-t-il. Les délais raisonnables sont sa bête noire, dans toutes les administrations surtout judiciaire. Il en sait quelque chose pour avoir participé à condamner son pays à Strasbourg pour dépassement de délai raisonnable: « Une affaire qui traîne pendant 10 ans à l'instruction c'est l'image du pays qui en pâtit et celle de l'État surtout ».

Geneviève Montaigu